



Demande d'effacement d'un dossier fijais

Par **yvon**, le **02/09/2008** à **17:14**

Bonjour

Il y a 4 ans de cela j'ai été juger a Toulon et pas 2 ans comme je le mentionnais ,veuillez excuser cet erreur, pour infraction sexuel ou violent le type de décision :Contradictoire emprisonnement délictuel de deux ans avec sursis et interdiction d'exercer une profession salarié ou bénévole au contact des mineur pendant Dix ANS .

Je voudrais savoir ci il existe des Avocats spécialisé qui pourrait m'expliquer la façon de procéder pour "effacer" ce dossier de mon casier judiciaire N°1 le législateur qui a voter cet loi a aussi préciser que l'on pouvait effacé ce document ma demande et motivé par le faite que la personne qui as témoigner n'était pas la Victime .

MERCI

YVON